

**POUR DÉCISION**

## DIX-HUITIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions***Table des matières*

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Renforcer les compétences pour sortir de la crise: Forum de dialogue mondial sur les stratégies de formation aux fins de la sécurité de l'emploi au niveau sectoriel (Genève, 29-30 mars 2010) .....	1
99 <sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2-18 juin 2010).....	2
Commission préparatoire tripartite de la convention du travail maritime, 2006 (Genève, 20-22 septembre 2010) .....	3
Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle (Genève, 29-30 septembre 2010) .....	5
Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences d'emploi privées dans la promotion du travail décent et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés du travail dans les services du secteur privé (Genève, 11-12 avril 2011) .....	6
Annexe .....	7

## Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

### Nouvelle nomination

1. *En vue de pourvoir un des deux sièges actuellement vacants, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de nommer en qualité de membre de la commission pour une période de trois ans:*

- *M<sup>me</sup> Rosemary Owens (Australie): professeur et doyenne de la faculté de droit de l'Université d'Adélaïde.*

On trouvera en annexe au présent document une biographie succincte de M<sup>me</sup> Rosemary Owens.

### Renforcer les compétences pour sortir de la crise: Forum de dialogue mondial sur les stratégies de formation aux fins de la sécurité de l'emploi au niveau sectoriel (Genève, 29-30 mars 2010)

2. A sa 304<sup>e</sup> session (mars 2009), le Conseil d'administration a décidé d'allouer des ressources pour l'organisation d'une réunion sectorielle consacrée à la crise<sup>1</sup>. Il a précisé que cette réunion serait organisée conformément à la procédure de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes.
3. A la suite des consultations tenues avec les mandants tripartites, il est proposé d'organiser un dialogue mondial de deux jours, les 29 et 30 mars 2010.

### Composition

4. Il est proposé de réunir à ce forum dix représentants employeurs et dix représentants travailleurs, désignés après consultation des groupes des employeurs et des travailleurs du Conseil d'administration, ainsi que des représentants de tous les gouvernements intéressés. Ce forum sera également ouvert à tout autre employeur ou travailleur ainsi qu'à des observateurs, étant entendu que le BIT ne prendra à sa charge aucuns frais afférents à la participation de ces personnes.
5. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.*

### Ordre du jour

6. La réunion aura pour objet d'examiner les besoins actuels et futurs des différents secteurs en matière de compétences afin de proposer des stratégies d'amélioration des compétences

<sup>1</sup> Document GB.304/PFA/4.

et de formation professionnelle, qui soient de nature à favoriser la sécurité de l'emploi ainsi qu'une meilleure productivité et une plus grande compétitivité des entreprises après la crise.

7. Le Directeur général propose donc que les points suivants soient inscrits à l'ordre du jour du forum:

- politiques et instruments de l'OIT en matière de développement des compétences et de formation;
- développement des compétences, formation et sécurité de l'emploi au niveau sectoriel: outils essentiels pour une reprise sociale et économique équilibrée et durable;
- questions et défis prioritaires;
- stratégies de développement des compétences et de formation au niveau sectoriel pour promouvoir le travail décent.

8. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.*

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

9. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations internationales intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Union africaine;
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC);
- Commission européenne (CE);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- Banque mondiale.

## **99<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (Genève, 2-18 juin 2010)**

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

10. Outre les organisations intergouvernementales pour lesquelles il existe des dispositions permanentes approuvées par le Conseil d'administration, qui prévoient leur invitation à la Conférence internationale du Travail, le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la Conférence en qualité d'observatrices:

- Centre régional africain d'administration du travail (ARLAC);

- Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC);
- Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN);
- Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC);
- Centre arabe pour l'administration du travail et de l'emploi (ACLAE);
- Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT)
- Conseil de l'Europe (CE);
- Secrétariat du Commonwealth;
- Banque interaméricaine de développement (BID);
- Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (IAESCSI);
- Système économique latino-américain (SELA);
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA);
- Conseil nordique (NC);
- Conseil des ministres des pays nordiques (NMR);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Organisation de la Conférence islamique (OCI);
- Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)
- Secrétariat de la communauté du Pacifique;
- Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA);
- Organisation mondiale du commerce (OMC).

## **Commission préparatoire tripartite de la convention du travail maritime, 2006 (Genève, 20-22 septembre 2010)**

### **Composition et ordre du jour**

- 11.** Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 306<sup>e</sup> session (novembre 2009)<sup>2</sup> quant à l'objet et à la composition de la réunion, il a été décidé que celle-ci serait ouverte à la participation des gouvernements de tout Etat Membre intéressé. Y participeront en outre jusqu'à dix représentants du groupe des armateurs et dix

<sup>2</sup> Document GB.306/10/2(Rev.), paragr. 83.

représentants du groupe des gens de mer, désignés après consultation de la Commission paritaire maritime, étant entendu que la réunion sera également ouverte à la participation des représentants de gens de mer et d'armateurs qui souhaiteraient participer à leurs frais. Il a également été convenu que la réunion aurait pour objet d'examiner les préparatifs des Membres pour la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006; de recenser les questions communes et de préparer les travaux de la future Commission tripartite spéciale sur toute question pouvant nécessiter un traitement d'urgence après l'entrée en vigueur de la convention, y compris les règles de procédure de la Commission tripartite spéciale.

- 12.** Compte tenu des éléments qui précèdent, l'ordre du jour sera constitué des questions suivantes:
- préparatifs pour la mise en œuvre de la convention du travail maritime, 2006;
  - état d'avancement de la ratification par les Etats Membres et action future;
  - questions communes et problèmes spéciaux;
  - définition de la procédure et de la teneur du règlement de la Commission tripartite spéciale; et
  - questions diverses.

### **Invitation d'organisations intergouvernementales**

- 13.** Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter aux réunions en qualité d'observatrices:
- Union africaine;
  - Organisation arabe du travail;
  - Union européenne;
  - Organisation maritime internationale;
  - Organisation de coopération et de développement économiques;
  - Organisation des Nations Unies (Division des affaires maritimes et du droit de la mer);
  - Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement;
  - Organisation mondiale de la santé;
  - Accord de Viña del Mar (accord latino-américain);
  - Mémoire d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port dans l'océan Indien;
  - Mémoire d'entente sur le contrôle par l'Etat du port dans la région Asie-Pacifique;

- Mémorandum d’entente sur le contrôle des navires par l’Etat du port dans la région des Caraïbes;
- Mémorandum d’entente sur le contrôle des navires par l’Etat du port en Méditerranée;
- Mémorandum d’entente sur le contrôle des navires par l’Etat du port pour l’Afrique centrale et occidentale;
- Mémorandum d’entente sur le contrôle des navires par l’Etat du port dans la région de la mer Noire;
- Mémorandum d’entente de Paris sur le contrôle des navires par l’Etat du port;
- Mémorandum d’entente sur le contrôle des navires par l’Etat du port pour la région du Golfe (Mémoire de Riyad).

### **Invitation d’organisations non gouvernementales internationales**

**14.** Le Directeur général propose d’inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-après à se faire représenter aux réunions en qualité d’observatrices:

- Association internationale des sociétés de classification;
- Association maritime chrétienne internationale;
- Commission internationale sur le bien-être des gens de mer;
- Confédération internationale des syndicats de travailleurs du transport fluvial;
- Fédération internationale des associations de capitaines de navires;
- Association internationale de médecine maritime;
- Fédération internationale des armateurs;
- Fédération internationale des ouvriers du transport.

**15.** *Le bureau du Conseil d’administration recommande que le Directeur général soit autorisé à inviter les organisations non gouvernementales internationales ci-dessus à se faire représenter aux réunions en qualité d’observatrices.*

### **Forum de dialogue mondial sur la formation professionnelle**

(Genève, 29-30 septembre 2010)

### **Invitation d’organisations intergouvernementales**

**16.** Le bureau du Conseil d’administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d’observatrices:

- Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP);
- Commission européenne (CE);
- Fondation européenne pour la formation (ETF);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO);
- Banque mondiale.

**Forum de dialogue mondial sur le rôle des agences  
d'emploi privées dans la promotion du travail décent  
et dans l'amélioration du fonctionnement des marchés  
du travail dans les services du secteur privé  
(Genève, 11-12 avril 2011)**

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

17. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observatrices:

- Commission européenne (CE);
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail;
- Organisation internationale pour les migrations (OIM);
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Banque mondiale.

Genève, le 16 mars 2010.

*Points appelant une décision:* paragraphe 1;  
paragraphe 5;  
paragraphe 8;  
paragraphe 15.

## Annexe

### M<sup>me</sup> Rosemary Owens (Australie)

Née en juin 1950, M<sup>me</sup> Owens est licenciée en lettres et en droit et diplômée en pédagogie. Elle enseigne depuis 1987 à la faculté de droit de l'Université d'Adélaïde, dont elle est la doyenne. Dans le cadre de ses cours, elle souligne l'importance des normes internationales du travail et le rôle de l'OIT à l'ère de la mondialisation. M<sup>me</sup> Owens fait toujours partie du conseil de rédaction de la Revue australienne du droit du travail après en avoir été la rédactrice en chef pendant cinq ans, jusqu'en 2007.

M<sup>me</sup> Owens a été membre de différentes commissions et a joué un rôle déterminant dans la création du Centre d'aide aux travailleuses. Elle a collaboré avec le Conseil australien de la recherche, en tant qu'expert de stature internationale, et a réalisé plusieurs évaluations extérieures, la dernière en date pour le Centre de recherche sur le droit des relations du travail et de l'emploi de l'Université de Melbourne.

M<sup>me</sup> Owens a publié plusieurs ouvrages et de nombreux articles, en Australie et au niveau international. Ces publications portent sur le droit du travail, le travail précaire, les femmes dans la nouvelle économie, ainsi que sur le droit social et les travailleurs pauvres en Australie.